

# ASSOCIATION SAINT- RAPHAEL

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10.09.2021 – Exercice 2020

---

### 1. Accueil, personnes présentes et excusées

La présidente, Mme Danièle POMMAZ, ouvre cette assemblée générale. Elle salue les personnes présentes, et relève la présence de :

Mme Julie VOIDE, juge au Tribunal des Mineurs du canton du Valais  
M. Patrice MABILLARD, représentant du Service cantonal de la Jeunesse  
M. Raphaël GAILLARD, président du Kiwanis-Club de Sion  
M. Christian FLOREY, représentant de la Fiduciaire FIDAG

Les membres suivants du Comité de l'Association sont également présents dans la salle, à savoir : Mmes Anne-Catherine CORDONIER-TAVERNIER et Priska CORDONIER, ainsi que M. Jacques VUIGNIER.

La présidente informe ensuite l'assemblée quant à l'absence de M. Victor ZWISSIG, membre du Comité, et de M. Christian BADER, directeur de l'Institut (de dernier pour raison de maladie).

Beaucoup de personnes ont demandé d'excuser leur absence. La liste de ces personnes est reproduite en annexe de l'original du procès-verbal.

La liste nominative des présents est également jointe à l'original du procès-verbal (35 personnes présentes, dont 29 membres de l'Association).

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Accueil, personnes présentes et excusées
1. Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
2. Allocution de la Présidente de l'Association
3. Message de la Direction de l'Institut
4. Présentation des comptes de l'exercice 2020
5. Rapport des vérificateurs
6. Décharge au Comité et aux personnes responsables de la gestion
7. Jubilaires
8. Divers et propositions individuelles

La Présidente propose le rajout d'un point « Présentation et nomination d'un nouveau membre au Comité ». Cet objet sera traité en point 8. Les deux derniers objets seront ainsi décalés d'une position, à savoir :

Point 9 : Jubilaires

Point 10 : Divers et propositions individuelles

La Présidente soumet cette modification au vote de l'Assemblée qui lui donne suite à l'unanimité.

## **2. Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (17.11.20)**

Ledit procès-verbal a été mis en consultation sur le site internet de l'Association 15 jours avant la présente assemblée. Il n'en est donc pas donné lecture.

La Présidente soumet ce document à l'approbation de l'Assemblée. Aucune contestation n'étant soulevée, le procès-verbal de l'AG 2020 est approuvé tel que rédigé.

## **3. Allocution de la Présidente de l'Association**

*« Mesdames, Messieurs,*

*Cette assemblée revêt une double importance. D'une part nous pouvons nous revoir et d'autre part c'est un 24 janvier 1946 que l'Association Saint-Raphaël prend naissance. Aujourd'hui, 75 ans plus tard, nous sommes toujours là pour remplir une mission que le révérend Père Paul-Marie souhaitait pour les jeunes et les enfants en difficulté familiale et sociale.*

*A l'époque le révérend père a été aidé et soutenu par des notables de Sion et aujourd'hui les pouvoirs publics sont là pour nous aider. Mais aussi et surtout vous les membres, les donateurs, la Loterie Romande, la Fondation Saint-Raphaël, vous nous permettez de réaliser des projets particuliers pour tous nos jeunes et cela n'a pas de prix.*

*Le Kiwanis-Club de Sion et l'entreprise Biner & Bitschnau SA quant à eux soutiennent personnellement un jeune des 4 centres pour le travail qu'il ou elle a effectué sur lui-même pour grandir et évoluer.*

*Oui, grandir dans de bonnes conditions est un droit de chaque enfant mais grandir nécessite non seulement des conditions mais aussi la volonté, la force d'affronter ses propres problèmes. Cela exige beaucoup d'effort et mérite d'être reconnu et soutenu.*

*Quant à notre Comité, il a pu poursuivre son travail malgré la pandémie ; les travaux en cours sont bien suivis, notamment la réfection du chalet de Ravuiney qui avance bon train. Les comptes sont conformes à nos décisions, au budget et répondent aux demandes de l'Etat. La Fondation nous aide à faire face à tout ce qui n'est pas pris en*

*charge par les subventions cantonales et fédérales. C'est une aide très précieuse pour des projets pour les jeunes de nos centres.*

*Notre souci actuel est de trouver un terrain pour la construction du Centre d'Accueil et de Transition (CAT) et du Nouveau Foyer des Jeunes Travailleurs, dont le bâtiment actuel est vieux, usé et ne répond plus aux normes. Des solutions seront trouvées mais cela prend du temps et retarde la réalisation de notre projet.*

*J'aimerais aussi remercier tout le personnel de l'Institut Saint-Raphaël pour leur investissement supplémentaire durant la pandémie. Bien que celle-ci ne soit pas encore terminée, il me semble qu'on commence malgré tout à vivre avec ce virus. Les règles restent évidemment en vigueur (lavage des mains, port du masque en présence de personnes). Nous ne voulons pas d'obligation quant à la vaccination, ni de polémique à ce propos. La liberté et la responsabilité de chacun est importante et est à respecter.*

*Je terminerai en vous remerciant tous pour la confiance que vous nous accordez d'année en année, au Comité et à moi-même, et nous ferons tout pour la maintenir intacte.*

*Merci de votre écoute. »*

#### **4. Message de la Direction de l'Institut**

En l'absence de M. BADER, c'est M. Philippe TARAMARCAZ qui nous transmet le message écrit par le directeur.

*« Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,*

*A l'occasion de ce 75<sup>ème</sup> anniversaire, il est important de parler un peu d'histoire et de se poser des questions de société.*

*En 1943, le révérend père Paul-Marie propose au Comité de la Maison Blanche - qui accueille des personnes alcooliques - de fonder une maison de rééducation pour adolescents. Le 24 janvier 1946 aura lieu l'assemblée constitutive de l'Association et le 30 mai de la même année, l'ouverture du home Saint-Raphaël à Châteauneuf/Sion.*

*En 1947, le Home émigre à Champlan sur un domaine de 10 hectares déjà acquis en 1942. La terre inculte accueille deux très petites maisons et deux baraques de chantier. C'est l'endroit qui nous reçoit ce jour. Grâce à l'enthousiasme et au don de soi des précurseurs et de leurs successeurs, nous bénéficions aujourd'hui d'un site magnifique sur Champlan et de deux autres centres en ville de Sion.*

*Dès 1954, les constructions vont s'enchaîner. En 1955 le bâtiment central, aujourd'hui l'administration, doit accueillir 44 jeunes élèves. Ceux-ci sont répartis en deux dortoirs. Pour comparaison, nos 80 jeunes d'aujourd'hui sont répartis dans 4 centres avec, pour la majorité, une chambre personnelle.*

*Cette même année, les jeunes bénéficient de deux classes. Ils en auront deux de plus en 1963. Depuis 1974, nous avons un pavillon scolaire avec 7 classes pour 40 jeunes. Elles sont équipées avec les moyens les plus modernes.*

*En 1969, c'est l'ouverture du Foyer des Jeunes Travailleurs et l'introduction du concept de ce que sera le futur Centre de Préapprentissage de Sion. Celui-ci accueillera les premiers jeunes dans les ateliers en 1974 et en 1975, ce sont les premiers internes qui y vivront...*

*En 1988, c'est l'ouverture du Centre de Préformation Mixte à Champlan. Et en 2018, c'est la reprise du service d'Action Educative en Milieu Ouvert, qui soutient, annuellement, entre 130 et 160 familles valaisannes.*

*L'histoire continue car l'Institut va encore s'agrandir dans les prochaines années avec le Centre d'Accueil et de Transition.*

*En 1950, ce sont deux enseignants, dont le directeur de l'époque, un surveillant, des sœurs pour l'intendance et une famille de fermiers qui collaborent au soutien des jeunes. Aujourd'hui ce sont 96 personnes au service de ces jeunes et dans les prochaines années, nous passerons à plus de 110.*

*75 ans, ce sont 4 présidents et une présidente, que je remercie au passage pour son investissement constant depuis plus de 20 ans. Ce sont également 5 directeurs qui ont assuré jusqu'à aujourd'hui le développement de notre institut avec le soutien des différents comités et du personnel qui a su faire vivre cette mission si essentielle :*

- Favoriser le retour en famille et en société pour des milliers de jeunes.

*Tout cela est né en pleine guerre mondiale sous l'impulsion d'une personne atteinte dans sa santé et qui a su se dépasser pour que cette Association vive encore après toutes ces années dans un monde en mutation où des bouleversements nombreux et fréquents créent inquiétude et angoisses.*

*Vous vous en doutez bien, les écueils ont été nombreux. Il y a eu des crises importantes mais en faisant preuve d'énergie, d'initiative et parfois des prises de risques insensées, les épreuves ont été franchies avec succès. Tout cela pour une cause et un idéal qui donnent espoir en l'humanité. Mais même une noble cause n'est jamais définitivement légitimée. Elle demande de la vigilance, de la prudence, des compétences et un investissement de tous les instants. Et c'est là qu'apparait le questionnement cité au début.*

*Dans une société hyper individualisée, où la notion de liberté individuelle fait loi, le sens du mot mission a tendance à s'effacer. Pour reprendre des soucis environnementaux, la liberté individuelle agit parfois sur la mission comme un pesticide sur les abeilles. Et je ne crois pas exagérer.*

*Depuis un an et demi, nous vivons une crise pandémique, elle a atteint des gens dans leur santé physique, psychique et nous a forcé à renoncer à des liens sociaux. Elle crée même une scission sociale entre les VAC et les ANTIVAC. En tant que directeur,*

*j'observe cela aussi dans l'Institution. Ma conviction est que chacun fait ce qu'il veut et ce débat stérile n'a rien à faire dans notre quotidien professionnel, si nous pensons un tant soit peu à la mission.*

*Je suis acquis à la cause de la liberté individuelle mais je me demande toujours quelle est sa limite face au bien communautaire. Et la question qui se pose est celle-ci : Dans quelle société voulons-nous vivre ?*

- *Une société inclusive, comprenant plus de 8 millions de personnes, où la liberté individuelle s'accorde avec les besoins de la majorité ?*
- *Ou une société comprenant plus de 8 millions d'individus voulant chacun sa société ?*

*Chacun répondra à sa manière et c'est sur ce questionnement que j'en termine avec les remerciements d'usage :*

*A la Présidente et au Comité qui nous font confiance pour mener à bien les projets que nous leur présentons,  
A vous membres de l'Association,  
A mes collègues de direction ainsi qu'à l'ensemble du personnel,  
A l'Etat du Valais conscient des besoins de nos jeunes et partenaire fiable.*

*Et je souhaite encore longue vie à notre association. »*

## **5. Comptes de l'exercice 2020**

M. Gilbert JACQUEMETTAZ donne lecture des comptes de l'exercice 2020 de l'Association Saint-Raphaël.

Compte d'exploitation 2020 de l'Association :

Les **charges** s'élèvent à **CHF 16'797.35**.

Les **produits** se montent à **CHF 27'044.80**.

Le **bénéfice de l'exercice** est ainsi de **CHF 10'247.45**.

Compte « Fonds de donation » :

Le solde du compte Fonds de donation au 1<sup>er</sup> janvier 2020 était de CHF 1'463'010.35.

Après comptabilisation du bénéfice de l'exercice 2020, et imputation de la participation de l'Association aux coûts des journées valaisannes de l'exercice 2019 pour un montant de **CHF 13'438.43** et de la participation de l'Association aux travaux de rénovation 2014-2019 (donc des coûts non reconnus par le canton) pour un montant de **CHF 85'770.—**, le solde de ce fonds de donation se monte au 31 décembre 2020 à **CHF 1'374'049.37**.

Bilan consolidé de l'Association et de l'Institut :

Le total du bilan consolidé est de **CHF 3'756'648.—** (chiffres arrondis, sans les centimes).

La fortune de l'Association au 31 décembre 2020 se monte à **CHF 2'070'303.—** (chiffres arrondis, sans les centimes), dont **CHF 495'794.—** relatifs à des fonds affectés.

## **6. Rapport des vérificateurs des comptes**

M. Christian FLOREY, représentant la fiduciaire FIDAG SA, donne lecture du rapport de vérification des comptes 2020.

M. FLOREY conclut son intervention en mentionnant le fait que, suite à ce contrôle, la Fiduciaire n'a pas rencontré d'éléments lui permettant de conclure que les comptes annuels n'étaient pas conformes à la loi et aux statuts. Il propose à l'Assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

## **7. Décharge au comité et aux personnes responsables de la gestion**

Mme POMMAZ soumet donc les comptes à l'approbation de l'Assemblée.

Cette dernière les accepte à l'unanimité.

## **8. Présentation et nomination d'un nouveau membre du Comité**

La Présidente reprend la parole et tient à remercier M. Victor ZWISSIG qui collabore avec nous depuis de nombreuses années et qui a décidé de quitter le Comité. Il y a fait preuve d'un engagement certain et d'une collaboration précieuse. Doté d'une grande intelligence, nous avons pu bénéficier de ses compétences, notamment en matière de gestion et de clairvoyance. Son humanité, sa gentillesse et sa grande amitié en ont fait un collègue unanimement apprécié. Le Comité lui manifeste toute sa reconnaissance.

Mme POMMAZ nous présente ensuite Mme Nadine REICHEN, qui a accepté de rejoindre le Comité. Mme REICHEN a déjà fait partie de nombreux comités et a collaboré à de nombreuses organisations, notamment dans le domaine du sport (golf, hippisme, ski, vélo). Elle a également été députée au Grand Conseil de 2009 à 2017.

La Présidente soumet donc la candidature de Mme REICHEN au vote de l'Assemblée. Celle-ci se prononce à l'unanimité en faveur de sa nomination.

## 9. Jubilaires

Les personnes suivantes se voient récompensées pour leur fidélité :

Pour 20 ans d'activité :

- M. Régis HERITIER (chef de centre)
- Mme Cynthia DECAILLET (éducatrice)

Pour 15 ans d'activité :

- Mme Corinne MORET (éducatrice)
- M. Jean-Yves FARQUET (éducateur)
- M. Frédéric CRETENAND (éducateur)

Pour 10 ans d'activité :

- Mme Elisabete DA SILVA (intendance)
- M. David PHILIPPOZ (éducateur)
- M. Jérôme VIELLE (éducateur)

## 10. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, aucune proposition n'émanant de l'Assemblée et la parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt l'assemblée.

Elle invite les personnes à assister à la cérémonie de remise du prix du Kiwanis et du prix Entreprise aux jeunes méritants de l'Institut.

Sion, le 10 septembre 2021

Le rapporteur :  
Gilbert Jacquemettaz



Annexes à l'original : Liste des présences  
Liste des excusés